

Danielle Tartakowsky

Le SNESUP *en mai-juin 1968*



Les dossiers thématiques
Histoire du SNESUP





Manifestation du 13 mai 1968, à Paris. Au centre, en blouson à fermeture Éclair, Daniel Cohn-Bendit, du Mouvement du 22-Mars, avec à sa gauche Jacques Sauvageot, de l'UNEF, et à sa droite Alain Geismar, du SNESUP.

SOMMAIRE

Présentation	4
1966-1968 : aspirations technocratiques, concurrentielles et sélectives	5
Les partisans d'une « université démocratique »	6
Le SNESUP à la veille de la crise	7
« Le SNESUP a pris une place capitale dans le mouvement de mai »	9
Le congrès de juillet : nature et fonction du syndicat	13
« Une majuscule pour analyse »	16
La loi Edgar Faure	18
Le SNESUP et la loi Faure : participation ou cogestion	21
Les nouveaux établissements : « des établissements pilotes pour visites guidées d'universitaires étrangers »	24
« Une grave crise de direction »	25
Reprise en main gouvernementale	27
Un renversement du rapport de forces au sein du SNESUP	29
Bibliographie	31

PRÉSENTATION

Les archives de Guy Odent remises au SNESUP couvrent la période avril 1968-avril 1969. Il s'agit d'une collection lacunaire du bulletin et de documents pour la plupart dactylographiés (communiqués du SNESUP pour l'essentiel, parfois annotés de sa main) ou plus rarement de manuscrits couvrant la période mai-novembre 1968. Il conviendrait de les compléter par l'analyse des archives d'Alain Geismar consacrées à ce congrès, conservées à la BDIC¹, et par les bulletins manquants qui concernent la préparation du congrès extraordinaire de mars 1969².

DESCRIPTION

Réforme et formation des maîtres. *Bulletin* du SNESUP n° 136, mars 1967.

Préparation du congrès. Discussion sur l'orientation syndicale. *Bulletin* du SNESUP n° 139, avril 1967.

« L'orientation et la sélection dans l'enseignement supérieur littéraire », colloque syndical. Strasbourg, 18 et 19 mars 1967. *Bulletin* du SNESUP n° 140, avril 1967.

Après le congrès. La plate-forme syndicale 1967-1968. *Bulletin* du SNESUP n° 143, mai 1967.

Compte-rendu du congrès 1967. 1^{re} partie. *Bulletin* du SNESUP, numéro spécial 145, juin 1967.

Compte-rendu du congrès 1967. 2^e partie. *Bulletin* du SNESUP, numéro spécial 146, juin 1967.

Ces documents ne livrent qu'une approche macro-politique des débats internes au syndicat et ne permettent donc pas d'appréhender son action sur le terrain des facultés et universités. Une étude du SNESUP en mai-juin 1968 nécessiterait des approches monographiques supposant d'autres sources. Il est toutefois peu probable que les archives des universités, quand elles existent, soient de nature à permettre une approche de l'action des sections du SNESUP. Ce qui vaut en règle générale vaut à plus fort titre pour ces deux mois de crise caractérisés par un puissant brouillage des cadres ordinaires. Un travail d'histoire orale et la récupération des bulletins locaux là où ils ont existé seraient une source indispensable.

1. Arch 0049/2. La BDIC conserve également un carton contenant divers textes et tracts du SNESUP : F Delta res 0696/20. Ce texte ne se veut donc en l'état qu'une première étape appelant à des approfondissements et compléments.

2. Les *Bulletins* n° 177 à n° 180 indispensables pour une analyse circonstanciée du congrès de février 1969 font défaut. Collection incomplète à la BDIC, complète à Sciences Po, et sauf erreur absente de la BNF.

1966-1968 : ASPIRATIONS TECHNOCRATIQUES, CONCURRENTIELLES ET SÉLECTIVES

Dans la seconde moitié des années 1960, les universités de la plupart des pays industriels (et de quelques autres) sont ébranlées par une crise provoquée par leur inadéquation à la croissance exponentielle du nombre d'étudiants et à l'inadéquation grandissante de leurs missions aux mutations économiques et technologiques partout à l'œuvre. En France, l'Université comptait quelque 29 000 étudiants après qu'une loi de juillet 1896 eut constitué les facultés en universités. En 1968, le nombre d'étudiants, qui s'est accru de 10 à 15 % par an depuis le début des années 1960, avoisine le demi-million, sans qu'aucune modification des structures administratives ou de la pédagogie ne soit intervenue dans l'entre-deux.

Des projets réformateurs et modernisateurs ont été esquissés dès 1956 lors du colloque de Caen organisé par Pierre Mendès France. Le processus de libéralisation économique qui s'amorce en France à la veille du V^e plan¹ leur vaut de resurgir dix ans plus tard.

Lors du second colloque de Caen (11-13 novembre 1966) organisé par l'Association d'étude pour l'expansion de la recherche scientifique (AEERS), le rapporteur André Lichnerowicz (alors président de la commission ministérielle sur l'enseignement des mathématiques) préconise des universités devenues des établissements publics dotés d'une véritable autonomie, qui définiront leurs propres programmes et diplômes en favorisant les contacts interdisciplinaires et devront être en concurrence, les diplômes nationaux devenant l'exception. Le premier cycle en serait détaché. Le rapport envisage des formes de cogestion : assemblée d'université regroupant tous les professeurs et maîtres de conférences, des représentants des maîtres-assistants, assistants et étudiants, sénat constitué par les représentants de tous les départements, conseil d'administration formé pour moitié de membres élus par le personnel universitaire et pour l'autre de personnalités nommées par la tutelle « à raison de leurs compétences scientifiques, administratives, économiques ou financières », président élu par le sénat pour trois années reconductibles. Les crédits continueront à être attribués par l'État en fonction des besoins évalués par le ministère, le contrôle des finances s'effectuant a posteriori. La dotation en enseignants sera globale « sous forme de postes budgétaires, sans affectation prédéterminée par l'administration de tutelle ». Le colloque est conclu par Christian Fouchet, alors ministre de l'Éducation nationale.

Le 24 février de cette même année, ce dernier a introduit le principe d'une sélection à l'entrée de l'université, préconisée par le général de Gaulle dès décembre 1962. L'annonce de sa mise en œuvre à la rentrée 1968 provoque, dès avril, les premières manifestations étudiantes.

1. Michel Margairaz, Danielle Tartakowsky (dir.) : 1968. *Entre libération et libéralisation. La grande bifurcation*, PUR, 2010.

LES PARTISANS D'UNE « UNIVERSITÉ DÉMOCRATIQUE »

À gauche, ces orientations sont combattues par des organisations politiques et syndicales se réclamant d'une « université démocratique » dont le plan Langevin-Wallon (1947) demeure la matrice, explicite ou non.

Ce plan, qui relève de la culture de la régulation mise en œuvre à la Libération, confère une place stratégique à l'État et au Plan. Considérant que « *les besoins nouveaux de l'économie moderne posent la nécessité d'une réforme de notre enseignement qui, dans sa structure actuelle, n'est plus adapté aux conditions économiques et sociales* », il assigne aux universités trois objectifs principaux: la « *formation professionnelle pour les professions essentiellement fondées sur des connaissances intellectuelles* », la « *contribution aux progrès de la science et de la formation de chercheurs scientifiques* », la « *diffusion de la culture scientifique, littéraire, artistique* ». Il préconise la mise en place d'un enseignement pré-universitaire au sein du secondaire et la disparition de la césure universités-grandes écoles.

Dès 1964, l'UNEF publie son « Manifeste pour une réforme démocratique de l'enseignement supérieur ». Il assigne à l'État de prendre en charge l'intégralité de l'enseignement supérieur qu'il s'agit de soustraire « *aux intérêts économiques privés* » et se réclame d'une « *planification de l'enseignement supérieur en fonction des besoins réels et à long terme de l'économie de la société* ». Ce rôle dévolu à l'État suppose un développement parallèle de l'autonomie comprise en un sens qui diffère de celui qui prévaut lors du colloque de Caen, la « *nationalisation effective de l'enseignement supérieur* » impliquant de « *décentraliser les pouvoirs de gestion, de permettre aux étudiants et aux professeurs de prendre en charge leurs problèmes dans le cadre de la planification* ».

Le colloque de Caen suscite de nouveaux contre-feux. En septembre 1966, le PCF publie dans *L'École et la Nation* un programme « Pour une réforme de l'enseignement » du secondaire au supérieur qui est une manière de mise à jour du plan Langevin-Wallon, et la FEN, en décembre 1967, un « Document pour une démocratisation de l'enseignement supérieur ».

Le SGEN ne s'inscrit pas dans cette même filiation. En février de la même année, il publie dans *Syndicalisme universitaire* un « Projet de réforme de l'École » intégrant la question de l'enseignement supérieur. À contre-pied des autres programmes, il préconise notamment un enseignement de premier cycle confié à des collèges universitaires, une autonomie budgétaire permettant de recruter, par contrat, des professeurs associés, français ou étrangers, et une recherche concentrée dans moins d'une dizaine de grandes universités, définies comme des « *pôles de croissance* ».

LE SNESUP À LA VEILLE DE LA CRISE

En 1965, le SNESUP compte 4 800 membres, dont 18 % sont professeurs, 52 % assistants et 30 % maîtres-assistants¹. Le congrès tenu cette année même est traversé par un débat : convient-il de « *défendre l'Université* » au risque de défendre par là même « *des structures périmées* », ou de « *définir les fondements d'une autre politique universitaire* » ? Jean-Pierre Kahane, secrétaire général depuis 1962, réélu en 1964, partisan de la deuxième thèse, préconise l'élaboration d'un contre-plan dont la minorité récuse le principe.

Au sortir du colloque de Caen, le syndicat critique vivement ses orientations « *modernistes* » conçues pour la « *formation d'un étudiant-cadre à l'école des USA* », adaptées à la « *recherche du bien-être de la société de consommation* », marquées par un « *courant technocratique* », et condamne une autonomie comprise comme un moyen de développer la concurrence et de subordonner l'Université aux intérêts économiques. Sans pour autant se doter à son tour d'un projet global alternatif.

Lors du congrès de 1967 (28 avril-1^{er} mai), ces contradictions à l'œuvre contribuent à un renversement de majorité au détriment de la mouvance communiste qui le dirigeait jusqu'alors. Alain Geismar, transfuge du PSU et secrétaire général adjoint du SNESUP en 1964 et 1965, en devient le secrétaire général. La minorité demeure présente au sein du bureau en la personne de Guy Odent, devenu secrétaire général adjoint en charge des questions corporatives², et d'Ernest-Marie Laperoussaz.

Les documents préparatoires du congrès de mai 1968, dont la date avait été fixée avant que ne débute la crise, révèlent la vive tension qui règne entre les deux principaux courants adverses³ (faux procès, usage de citations tronquées). La violence des conflits ne saurait toutefois occulter l'existence de fortes convergences entre les différents courants, ancrés nonobstant leurs contradictions, dans une culture commune.

Dans le domaine corporatif, des convergences en acte s'expriment, sur le plan macro-politique comme aux échelles locales, sur les revendications suivantes :

- refus de la sélection ;
- projet de réforme des carrières ; refus de l'allongement du temps d'enseignement (circulaire Olmer) et de la contractualisation, défense des assistants non agrégés ;
- politique de formation des maîtres : défense des instituts de préparation aux enseignements de second degré (IPES), mise en place d'instituts préparatoires à la recherche et à l'enseignement supérieur (IPRES) ;
- défense du droit à la recherche dans les universités, organisation de la recherche en équipe et financement sur programme ;
- prise en charge de la formation professionnelle par le supérieur ;
- doublement du nombre d'enseignants du supérieur en 4 ans ;
- mise en œuvre, en lien avec les étudiants, d'une pratique universitaire nouvelle, sur le plan des structures comme de la pédagogie (en 1967, le colloque de Strasbourg, organisé par le SNESUP, s'interroge sur les moyens de modifier le rapport enseignant/enseigné dans un sens démocratique, revendique la mise en place d'instances démocratiques sans se prononcer pour la participation étudiante à ces dernières) ;
- organisation des équipes et instituts de recherche, des départements et facultés par les représentants de l'ensemble du personnel (y compris les étudiants), en coresponsabilité.

1. Le SNESUP n° 563 : « Quelques éléments d'histoire du SNESUP, 1945-1972 » (« Comment le SNESUP est parvenu à canaliser l'articulation des intérêts de toutes les catégories enseignantes dans un seul programme syndical »), par Jeffrey Tyssens.

2. *Bulletin du syndicat national de l'enseignement supérieur* (ci-après nommé *Bulletin*) n° 160, p. 28, « Lettre à la section de Grenoble ».

3. En dépit d'un mode de fonctionnement qui en est bien proche, tous s'accordent à régulièrement condamner les « *tendances structurées* » de la FEN.

À la veille du congrès de mai, Guy Odent invite, du reste, à voter le rapport d'activité malgré ses réserves à l'égard de la majorité, rapport de ce fait adopté par 2 106 mandats contre 212, 280 abstentions et 461 refus de vote⁴.

À un niveau plus stratégique, les différents courants se reconnaissent tous dans une culture de la régulation qui leur vaut d'inscrire leurs conceptions de l'Université dans une logique régulatrice qui conserve un rôle central à l'État et à la Planification. Ce rejet des conceptions libérales et la centralité de la question du pouvoir répondent de leur commune dénonciation du capitalisme et de leur adhésion à la nécessité d'une perspective socialiste (dont les contours sont, sans doute, susceptibles de différer d'un courant à un autre)⁵.

Qu'on fasse abstraction des questions de personnes et des conflits qu'on se doit de qualifier de politiques, les contradictions entre minoritaires et majoritaires sont principalement stratégiques. Elles s'expriment lors du colloque d'Amiens que l'AEERS organise du 15 au 17 mars 1968. Guy Odent et Bernard Herszberg, qui représentent le SNESUP dans deux de ses commissions, déclarent respectivement que la formation des maîtres peut contribuer à restituer à l'école sa « *fonction libératrice* », pour le premier, et pour l'autre, que « *l'éducation est un facteur d'intégration sociale dans sa démarche, son contenu, par les personnes qui l'assurent, destinée à faire entrer la majorité de la population dans le moule social dessiné par la classe dominante* ». Les contradictions s'affirment avec plus d'évidence lors des débats préparatoires au congrès de mai 1968 : peut-on (et, dès lors, doit-on) aménager les structures universitaires (en crise) dans le cadre du régime existant ? La contradiction principale se situe-t-elle entre l'Université et le gouvernement ou passe-t-elle au sein de l'Université, en dressant face à face révolutionnaires et conservateurs ? Quel doit être alors le rôle du syndicat, « *qui n'est pas un parti politique, ne possède pas d'affiliation confédérale et pèse peu sur les choix et stratégies d'ensemble du mouvement ouvrier* »⁶. Quels rapports doit-il entretenir avec le régime, l'État, les autres acteurs politiques et syndicaux ? Des questions qui vont structurer les débats deux mois durant et au-delà.

La minorité confère une importance majeure à la question des moyens, juge indispensable de rassembler le plus grand nombre d'enseignants sur des objectifs qui leur soient communs, et refuse donc d'introduire une « *fausse lutte de classes à l'intérieur du corps enseignant* ». Si Guy Odent souligne, comme le font tous les courants, l'importance des liens avec l'UNEF, il invite, de ce fait, du moins à « *ne pas oublier que le SNESUP est un syndicat d'enseignants* », assertion que le fréquent recours de la majorité à la notion de « *pouvoir étudiant* » lui paraît nécessiter.

La majorité n'évacue nullement la question des moyens mais la subordonne à celle d'une « *aspiration à une université démocratique, c'est-à-dire ouverte à tous et dirigée de façon collégiale par l'ensemble des membres* ». Un tel objectif la conduit à pointer les limites de l'action syndicale stricto sensu : « *Il apparaît de plus en plus aux yeux de l'ensemble des syndiqués qu'une modification de la conjoncture sociale, qu'une modification profonde de la politique en matière d'Éducation nationale ressort du domaine de l'action politique.* »⁷ Un courant minoritaire, situé à son extrême gauche, renvoie ces deux conceptions dos à dos, et préfère s'attaquer à la notion d'« *université critique* » qu'il juge mystificatrice en se réclamant d'une nécessaire jonction des luttes étudiantes avec la classe ouvrière.

4. Bulletin n° 159, avril 1968 : « Oui ou non au rapport d'activité ? ».

5. *L'Université d'aujourd'hui*, bulletin des sections Grenoble sciences du SNESUP, juillet 1968 : « Une fraction croissante des travailleurs rejette les structures asservissantes de la société française et pose le problème d'une société socialiste adaptée au niveau économique et culturel de la France. » Section Marseille sciences, document dactylographié : « Nous savons qu'il est impossible de construire une université réellement démocratique dans un contexte social qui ne l'est pas : cependant il est possible de transformer l'université française de façon qu'elle ne masque plus les contradictions qui s'y font jour. » Communiqué du BN du 21 août après l'intervention soviétique en Tchécoslovaquie : « Le SNESUP renouvelle dans cet esprit l'appréciation formulée dans son congrès de juillet : la solution réelle de la crise de la société française, révélée par le mouvement de mai, ne peut être, quel qu'en soit le délai, que l'avènement du socialisme et le pouvoir des travailleurs », etc. (Il conviendrait de vérifier l'émergence de cet objectif dans les congrès antérieurs. Est-ce un effet 68 ?)

6. Bulletin n° 159, avril 1968 : « Agir sur les contradictions ». Cf. également Rapport d'activité : « Comment, dès lors, obtenir des modifications effectives et positives de la situation sans dissimuler les limites de notre action, c'est-à-dire comment faire prendre conscience, à notre milieu, de la nécessité d'un changement politique radical ? »

7. Ibidem.

« LE SNESUP A PRIS UNE PLACE CAPITALE DANS LE MOUVEMENT DE MAI »¹

La dimension universitaire de la crise de mai-juin 1968 et le processus d'élaboration de la loi Faure ont fait l'objet d'études approfondies². Les positions défendues en mai-juin par le bureau du SNESUP et son refus de participer à quelque négociation que ce soit jusqu'au 2 août contribuent à expliquer que ces études (et d'autres) aient accordé plus d'attention à la FEN³ qu'à ce dernier et qu'aucune étude ne lui ait été spécifiquement consacrée (sur cette période comme au demeurant sur d'autres). Que le SNESUP ait initialement prévu de tenir son congrès les 23 et 24 mai 1968 suffirait à démontrer qu'il n'a pas anticipé la crise mieux que quiconque. Du moins son *Bulletin* daté de mai reproduit-il le communiqué de la section SNESUP de Nanterre du 25 avril, tandis que la contribution Combes, Geismar et Herszberg mentionne les manifestations étudiantes déployées à l'étranger, symptômes d'une dimension structurelle de la crise des universités qui déborde l'Hexagone.

Bulletin n° 161, juin 1968, chronologie détaillée des prises de position nationales du syndicat du 3 mai au 11 juin.

Dès le 3 mai, le Bureau national (BN) appelle à la grève générale dans toutes les universités « en adoptant dans la lutte par les manifestations, la grève illimitée avec occupation des méthodes de luttes ouvrières que les travailleurs n'allaient pas tarder à reprendre », commente-t-il en juillet⁴. Il condamne ceux qui attribuent l'essor du mouvement à l'action d'« agitateurs », se mobilise contre la répression et inscrit, tout au long du mouvement et au-delà, la liberté politique et syndicale en tête de ses exigences. Dans la motion d'orientation adoptée par le congrès de juillet, la majorité rappelle que « l'analyse politique qu'a faite la direction collégiale⁵ fut constamment ou presque contradictoire de celle réalisée par ailleurs par la plupart des organisations syndicales ou politiques de la gauche »⁶. « Analyse d'un parti, non d'un syndicat dont la composition nécessairement diverse tenait le BN obligé à tenir compte de cette diversité », commente Guy Odent en marge du document. Du moins ce résumé du BN témoigne-t-il d'une grande lucidité.

Le 13 mai, le SNESUP participe, en effet, au cortège de l'UNEF, de l'Union des grandes écoles, des Comités d'action lycéens et du Mouvement du 22-Mars porté par Cohn-Bendit, qui prélude au cortège intersyndical en s'inscrivant, ainsi, dans un système d'alliance spécifique qui perdure tout au long du mouvement (exception faite du 29 mai où il appelle à participer au cortège de la CGT).

Nonobstant la situation, son congrès s'ouvre le 23 mai en présence de 76 sections. La motion Guy Bois présente les orientations de la minorité. Elle se réclame d'un double objectif qu'elle préconise de soumettre à l'appréciation de l'UNEF : réforme démocratique du système universitaire supposant le refus des mesures de sélection et la création d'enseignements nouveaux ; gestion démocratique de l'Université par une refonte complète de ses structures en s'appuyant sur la cogestion de fait qui s'est mise en place, le SNESUP devant exiger que des textes réglementaires garantissent la légalité des solutions adoptées au fil du mouvement. Elle invite également à mieux

1. *Bulletin* n° 163, août 1968, motion d'orientation adoptée par le congrès. On reviendra plus loin sur cette affirmation.

2. Cf. bibliographie en fin d'article.

3. Denis Barbet, « Mai-juin 68 comme "révélateur" : le cas de la FEN », in René Mouriaux et al., 1968, *exploration du mai français, T. II*, L'Harmattan, 1992, p. 91-110.

4. Ibidem.

5. Cf. plus bas.

6. Compte-rendu d'activité dactylographié, souligné par Guy Odent.

faire connaître les propositions syndicales élaborées sans avoir attendu le mouvement : réforme des carrières, IPRES, réforme du régime des thèses, gestion de l'Université, refonte de l'enseignement secondaire et exigence d'un collectif budgétaire, et se conclut par un examen des perspectives politiques : « *Le mouvement actuel ne saurait se limiter aux seuls objectifs universitaires : la démocratisation de l'université est inséparable de celle de la société. La conjonction des luttes universitaires et du mouvement ouvrier a ébranlé les assises du régime et posé la question du pouvoir. La mise en cause du régime devient donc aujourd'hui un objectif essentiel de notre lutte. Elle suppose une étroite liaison des forces universitaires avec l'ensemble du mouvement démocratique et particulièrement avec l'action des centrales ouvrières.* »⁷

Le projet de résolution présenté par Alain Geismar estime pareillement que la question du pouvoir est posée et qu'il « *est de la responsabilité du syndicat de la poser à tous les niveaux* » en utilisant, à l'université comme ailleurs, « *des positions de pouvoir qui faciliteront la révélation de nouvelles contradictions* », une position n'ayant « *de valeur que si une force militante de contestation l'utilise comme instrument de lutte dans l'université de classe* » tenue pour un « *puissant facteur d'intégration sociale et un véhicule privilégié de l'idéologie dominante* ». Le 13 mai, le BN déclarait que « *pour les étudiants, l'action engagée doit déboucher sur une critique radicale de l'Université et sur la remise en cause de l'État dont la nature policière est apparue au grand jour. [...]* Ce pouvoir énonce désormais le projet de résolution, ne peut être que celui des étudiants et des enseignants à égalité, sans ambiguïté. Il impose que soient mis en place les moyens d'une contestation permanente par les étudiants ». « *Seul un régime socialiste peut entamer un processus qui tende à satisfaire les aspirations de cette lutte, conclut-il. Cette évidence n'est qu'un motif d'appel au combat, les libertés politiques, la mise à bas de l'État policier sont devenues des revendications prioritaires du mouvement qui se développe et réclame une rupture qualitative, immédiate et décisive.* »⁸

La crise ouverte depuis vingt jours doit au tour qu'elle a revêtu et aux formes d'action déployées d'avoir radicalisé les contradictions internes à la direction du SNESUP au profit de la majorité. La manifestation que l'UNEF organise le 24 mai à Paris, à l'origine d'un retournement de l'opinion publique, et le soutien que lui apporte la direction du SNESUP, pareillement. Sans qu'on puisse apprécier ce qu'il en est au niveau des sections. Le nouveau rapport des forces et la confusion régnante au sein du congrès de ce 24 mai se traduisent par l'adoption majoritaire d'une motion appelant à ne pas conclure le débat d'orientation par un vote et à reconduire la Commission administrative (CA) et le BN⁹. Trois jours plus tard, Alain Geismar et M. Fontaine, secrétaire adjoint, demandent à être déchargés de leurs responsabilités et rejoignent la gauche prolétarienne. Une « *direction collégiale* » est alors mise en place au mépris de toute procédure sous la conduite de Bernard Herszberg. La minorité, exclue du bureau devenu homogène, dénonce « *le tour final donné au congrès* » et l'absence de vote sur la motion d'orientation Bois « *quand il apparut qu'elle l'emporterait sur celle de Geismar* »¹⁰. Elle réclame sans succès la convocation immédiate d'une CA. Une note manuscrite (vraisemblablement postérieure à juin¹¹) ajoute à ces premières critiques que la seule décision prise par le congrès (participer à toutes les manifestations) n'a pas été appliquée et qu'une plateforme, parue trois jours plus tard, présentait des thèmes n'ayant pas été discutés. Elle s'interroge également sur les modalités de cooptation de la direction collégiale, sur le refus de réunir la CA et le BN au complet « *alors que toutes les organisations syndicales autres que le SNESUP ont réuni plusieurs fois leurs instances nationales y compris au plus fort de la crise* » et tient tout cela pour « *la conséquence logique d'une ligne* »¹².

Ce 24 mai, le général de Gaulle a annoncé son intention de recourir à un référendum. Des stratégies politiques se dessinent à gauche comme, au reste, à droite, qui se contrent et se neutralisent. Le BN du SNESUP prend résolument partie pour l'une d'entre

7. Bulletin n° 161, juin 1968.

8. Bulletin n° 161, juin 1968.

9. Ibidem.

10. Document dactylographié postérieur au 26 juin portant mention manuscrite « *Ne pas diffuser en l'état* ».

11. Document manuscrit de Guy Odent, sans date, précédé de « *R.A.* » (notes prises vraisemblablement entre juin et septembre 1968).

12. Note manuscrite.

elles en participant au rassemblement du stade Charléty, le 27 mai. Dans une déclaration publiée ce jour-là, il dénonce des stratégies qui réduiraient leurs objectifs à l'abrogation des ordonnances (1966), et sur le plan politique, à des procédures électorales, parlementaires ou référendaires, précisant toutefois qu'« *il n'appartient pas au SNESUP de formuler un programme politique global : il ne peut que se situer par rapport à ceux qui en formulent. Le SNESUP ne prétend pas diriger les luttes étudiantes et, a fortiori, celle du mouvement ouvrier. Mais il continuera à exposer partout ses analyses et ses objectifs* ». La déclaration s'y emploie. Elle appelle à lutter contre la sélection et à reconnaître la « *valeur socialement utile du travail étudiant* », réitère les propositions du SNESUP en matière « *de carrière, de politique de la science et d'ouverture de l'Université aux travailleurs* » et précise sa conception de l'autonomie qui diffère singulièrement de celle avancée lors du colloque de Caen. L'autonomie bien comprise suppose, précise-t-elle, « *l'indispensable contestation, principal moteur de l'évolution de l'institution universitaire* » et la reconnaissance du « *rôle privilégié aux étudiants* ». Elle ne signifie nullement la renonciation à la planification de l'enseignement et de la recherche au niveau national, en posant donc nécessairement la question du « *pouvoir central* », les antagonismes ne se situant pas entre l'État et l'institution universitaire mais « *traversant l'université comme ils traversent la société* ». Elle dénonce enfin la cogestion qu'elle tient pour une « *illusion et un danger* ».

« *L'importance politique de la crise universitaire* » sur laquelle elle se conclut lui vaut de revenir sur le rôle qu'elle attribue, dans ce cadre, à l'Université et au syndicat : « *Le rôle décisif de l'Université dans les pays avancés confère à la contestation qui s'y développe une importance particulière car elle met en cause directement la nature du régime.* » Mais ces luttes ne sauraient aboutir isolément. « *La crise universitaire et la lutte politique de masse qui s'est greffée sur elle ont fait surgir avec force [...] l'aspiration à une société entièrement nouvelle. Socialiste dans l'ordre économique, elle permettrait de jeter les bases d'une révolution culturelle : suppression des relations autoritaires fondées sur une hiérarchie du savoir, modification de la hiérarchie des revenus fondée également sur le savoir.* » Dans cette perspective, le rôle du syndicat « *ne peut et ne doit pas être la direction politique du mouvement. Il doit contribuer à la transformation profonde de l'université [qui] est une des conditions du changement des structures sociales* »¹³.

Une telle analyse induit un rejet des négociations de Grenelle où la FEN et les syndicats de la fonction publique sont toutefois porteurs des revendications catégorielles concernant les universitaires, offrant un bel exemple du phénomène de « *passager clandestin* » théorisé par Mancur Olson. Elle incite pareillement le BN à dénoncer, après le discours du général de Gaulle du 30 mai, la « *tentative électorale à laquelle semble adhérer une vaste partie de l'opinion et des forces politiques* », qualifiée par elle de « *victoire provisoire du gaullisme* » et à appeler, un temps, au boycott des élections fixées aux 23 et 30 juin.

Face à ce qui constitue une indéniable reprise d'offensive de la part du gouvernement, le BN soutient l'appel à manifester lancé par l'UNEF, le 1^{er} juin, et se refuse fermement à toute négociation avec le ministère, les 28 mai, 4 juin¹⁴ et 6 juin, ce qui vaut au SNESUP d'être la seule organisation à n'avoir rien obtenu à l'heure où le rapport des forces politiques prévalant à l'échelle nationale s'infléchit (30 mai) puis s'affirme (30 juin), en laissant désormais libre cours à la politique réformatrice d'Edgar Faure comme à la politique répressive de Raymond Marcellin. Ce décalage avec les autres syndicats, FEN y compris, contribue sans doute à expliquer que les textes dont nous disposons ne fassent pas état de convergences avec le personnel administratif des universités, plus généralement peu présent dans ces textes. Mais là encore, des études de terrain auto-riseraient sans doute des réévaluations.

Le 6 juin, la FEN suspend son mot d'ordre de grève, qui courait depuis le 13 mai, en valant pour tous ses syndicats dont le SNESUP, et appelle à des États généraux de l'Université nouvelle. Le BN du SNESUP maintient, nonobstant, ses « *consignes d'action* »,

13. Les termes en romain dans la citation ont été encadrés par Guy Odent.

14. Bulletin n° 161, juin 1968 : « *Il n'est pas question actuellement de nous engager sur des revendications limitées portant sur la remise en ordre des insuffisances budgétaires de l'année en cours alors que c'est la refonte totale de l'université qui est en chantier.* » (Communiqué du 5 juin.)

au prix, il est vrai, d'une disparition du terme de grève et soutien de nouvelles manifestations de l'UNEF, les 10 et 11 juin. La déclaration du 27 mai crédite le mouvement d'avoir révélé « *la nécessité et la possibilité de formes d'expression politique faisant participer et intervenir la collectivité dans son ensemble. L'aspiration à une vie politique et efficace passant outre aux interdits qui étaient devenus autant de traditions et de dogmes, qu'ils viennent de syndicats, de partis politiques ou d'ailleurs, est une caractéristique fondamentale du processus révolutionnaire qui a débuté sans l'université* ». Tandis que la minorité dénonce une stratégie « *d'escalade provocation-répression* » qui ne peut que faire gagner des voix aux gaullistes, la majorité multiplie ses attaques contre la CGT, le Parti communiste et plus généralement les « *appareils* ». Elle condamne, ainsi, en juillet les partis ouvriers et centrales syndicales qui, « ayant refusé de tracer une perspective révolutionnaire à partir de la grève générale, ont dû accepter le combat sur le terrain choisi par le gaullisme : celui des élections législatives »¹⁵. Car les majoritaires qui demeurent inscrits dans le cadre de la culture de régulation en termes structurels adhèrent simultanément à la culture de libération alors portée par la deuxième gauche, qui se caractérise par un rejet des appareils, une définition nouvelle de la politique et un rejet de ce que la sociologue Dominique Damamme a qualifié de « *domination rapprochée* »¹⁶.

15. *Bulletin* n° 163, août 1968. Motion d'orientation Herszberg. Les termes soulignés le sont par G. Odent.

16. Le projet de motion Liot en vue du congrès de juillet dénonce par exemple « *la subordination où les jeunes sont tenus par les enseignants, par les appareils bureaucratiques syndicaux et politiques* ». Guy Odent annote : « *pas le pouvoir ? pas la remise en cause de la société ?* » (documents dactylographiés).

LE CONGRÈS DE JUILLET : NATURE ET FONCTION DU SYNDICAT

Il faut attendre le 19 juin, soit près d'un mois, pour que la CA se réunisse pour la première fois depuis le congrès interrompu. Les minoritaires qui critiquent vivement la « *ligne aventuriste* » du Bureau et sa carence en termes de négociations lui opposent un projet de plate-forme syndicale précisant les objectifs que le syndicat doit s'assigner « *pour contribuer à l'élaboration et la mise en œuvre d'une université démocratique et moderne au service de la Nation, capable de fournir au pays les cadres dont il a besoin dans les divers secteurs d'activité et susceptible de constituer un foyer de culture largement ouvert tout en demeurant l'un des foyers essentiels de la recherche tournée vers la connaissance et en devenant l'un des secteurs essentiels de la recherche tournée vers les applications fondamentales* »¹. Cette université doit être une université de masse pour ainsi satisfaire aux aspirations des étudiants, des enseignants « *mais au premier chef[de] la classe ouvrière en raison du rôle national qui est le sien* ». Affirmant à leur tour qu'un tel objectif ne saurait être atteint « *dans le cadre d'un régime dont [ils] met[tent] en cause le fondement social et même économique, il[s] exige[nt] l'instauration d'un régime de large démocratie* »² en empruntant, à l'occasion, aux analyses du PCF³. E.-M. Laperrousaz, quant à lui, présente un « *appel à l'union* », destiné à mettre un terme « *aux compétitions de nature politique au sein de notre syndicat* ». Il rappelle à tel effet que « *entre une attitude "corporatiste" et la transformation du syndicat en arène politique, il y a place pour une lutte précisément syndicale* ».

Les « *universités d'été* », dont la majorité défend le principe, sont adoptées ce jour après un long débat qui voit s'opposer deux conceptions dont l'une met l'accent sur la cogestion et la réforme de l'Université, les débats à caractère politique ayant une place mais venant plutôt consacrer la réalité de la liberté d'expression politique, quand l'autre veut voir en l'Université un des lieux privilégiés de l'action et de la réflexion politiques. La majorité paraît du moins contrainte à des reculs. La CA appelle « *à voter contre le gaullisme, pour les candidats en faveur d'une transformation radicale de la société et de l'université, sa réforme démocratique, l'abrogation du plan Fouchet* » en désavouant ainsi la position antérieure du BN, cet appel n'étant, il est vrai, rendu public que trois jours après le premier tour. Elle remet également en cause un appel au boycott des jurys du baccalauréat en préconisant d'adapter les décisions aux situations locales, en lien avec les positions du SNES et des lycéens. Du moins approuve-t-elle l'action du BN par 28 voix contre 26 et 8 abstentions. Forte de cette courte victoire, la CA est reconduite jusqu'au congrès, fixé après de longs débats aux 12, 13 et 14 juillet, et la demande d'un élargissement du bureau à la minorité, refusée.

La question de la définition du syndicat et de ses fonctions constitue un point nodal des débats.

Plusieurs projets de motion émanant de majoritaires témoignent à cet égard d'une radicalisation manifeste. Liot se demande si « *allons-nous nous contenter d'une reprise ronronnante du train-train syndical habituel ou repenser le rôle de l'action du syndicat en essayant d'approfondir la critique d'une université traditionnelle, inséparable d'une vision globale de la société sans se désintéresser de l'université qu'il faut comprendre* ».

1. Souligné dans le texte.

2. *Bulletin* n° 162, juillet 1968, présentée par Barny, Bois, Figlaz, Garcin, Maes, Monteux, Odent, Rogalski. Cf. également *L'Université d'aujourd'hui*, bulletin des sections Grenoble sciences du SNESUP. Plate-forme syndicale Grenoble sciences et motion d'Orsay (*Bulletin* n° 163) avec en note manuscrite de Guy Odent : « *résulte de l'effort commun de 30 sections* ».

3. Une note dactylographiée datant de la fin juin avec, en mention manuscrite, « *ne pas diffuser en l'état* », s'accompagne d'une bibliographie incluant le programme communiste « *Pour une réforme de l'enseignement* » et des articles de *L'Humanité* et de *La Nouvelle Critique*. Dans une intervention au cours du congrès, Garcin se réfère au capitalisme monopoliste d'État et évoque les « *ITC* » (notes manuscrites).

comme un champ d'action. C'est en fonction de la vision globale de la société que doivent être précisées les orientations syndicales ». La section Marseille sciences se refuse à confondre le rôle du SNESUP « avec celui d'un syndicat ouvrier dont la nature de classe implique une démarche unanimiste : les intérêts matériels de la classe ouvrière sont convergents et leur mise en expérience est par essence révolutionnaire. En milieu universitaire, l'expérience de mai a apporté la preuve que (sans confondre un syndicat et un parti politique) la mise en mouvement de larges couches d'étudiants et d'enseignants nécessitait pour le syndicat de poser avant les revendications corporatives des revendications générales à caractère idéologique, mettant en cause les structures de l'université. Cette lutte idéologique se mène nécessairement sur deux fronts ; à l'extérieur de l'université contre le gouvernement. Mais aussi dans l'université même contre une frange non négligeable d'universitaires réactionnaires avec lesquels l'unité est impossible »⁴.

Si la motion que les minoritaires (ou motion Orsay Plateau) mettent aux voix « estime que la critique de l'Université est liée à la critique de la société capitaliste et implique une lutte politique », elle considère aussi bien « que l'action unie des étudiants et des enseignants peut, dès maintenant, imposer des changements démocratiques appréciables dans l'enseignement supérieur ». Elle juge en conséquence « indispensable d'engager l'action en ce sens sous peine de laisser le champ libre aux éléments les plus réactionnaires prêts à restaurer leurs privilèges et au pouvoir qui entend imposer des solutions technocratiques » et, mettant en garde « contre une orientation qui transformerait le syndicat en une organisation à caractère exclusivement politique », appelle à préserver son caractère syndical en préconisant l'application de la plate-forme syndicale du 19 juin⁵.

La motion d'orientation Herszberg, mise aux voix, créditée, en réponse, le SNESUP d'avoir « pleinement joué son rôle syndical » en se refusant « à concevoir une action syndicale limitée à la défense d'intérêts immédiats du personnel universitaire, à l'amélioration ou au perfectionnement des structures telles qu'elles existent sans tenir compte de leur finalité et de leur place dans la société ». Elle se réclame de la charte d'Amiens « qui exclut, écrit-elle, que le syndicat soit une courroie de transmission des partis mais tout autant qu'ils se tiennent à l'écart des débats et options politiques ». « Instrument d'émancipation sociale », il doit être prêt à s'associer à toute initiative et lutte en ce sens sans se ligoter par des considérations de « diplomatie syndicale ». Aussi engagera-t-il « si nécessaire tout seul », « la lutte pour la défense des libertés démocratiques, contre la répression et contre la tentation d'intégrer à l'État les organisations syndicales sous le couvert de la participation ». Confrontée à une situation politique indéniablement redéfinie, la motion envisage de poursuivre la lutte sous d'autres formes dont une grève susceptible d'hypothéquer la rentrée universitaire⁶. Soulignant le caractère « exemplaire » de l'activité à la base du SNESUP en particulier pour les militants d'autres syndicats que la FEN⁷, elle assigne au syndicat de « s'ouvrir en direction de tous les enseignants, ce qui contribuera à effacer des rivalités catégorielles dans la FEN », et en appelle à la lutte contre « les véhicules de l'idéologie dominante » en réalisant « une jonction réelle avec toutes les organisations, syndicats, cercles, clubs, groupements, associations, individus isolés qui ont donné à leur activité de mai le même sens politique, la même activité critique en allant d'abord vers les travailleurs intellectuels dont les ingénieurs et cadres et essayer d'apprendre à tous, enseignants,

4. Des positions similaires sont développées en vue du congrès de mars 1969 par la section Vincennes sous la signature d'Alain Badiou, Judith Miller, Denis Guedj et d'autres : « Dans notre société, l'enseignant est d'une part un travailleur salarié, d'autre part, dans la mesure où il diffuse l'idéologie de la classe dominante, un agent d'exécution de cette classe dominante », d'où une position ambiguë. Les intérêts corporatifs des différentes catégories sont souvent divergents voire contradictoires. Aussi le SNESUP ne saurait-il se proposer de regrouper tous les enseignants « pour la défense de leurs intérêts communs ». « Il ne saurait être un syndicat de défense professionnelle. Il doit rassembler tous les enseignants qui, quel que soit leur grade, sont partisans d'une transformation radicale de l'université et de la société. »

5. Bulletin n° 163, août 1968.

6. Bulletin n°163, août 1968. Les termes soulignés le sont par G. Odent.

7. L'Université d'aujourd'hui, bulletin des sections Grenoble sciences du SNESUP. La plate-forme syndicale se réclame d'une refonte des statuts de la FEN et formule des propositions.

étudiants, travailleurs, à se connaître et à discuter ». Des conceptions qui ne sont pas sans parenté avec celles du PSU et qui lui sont même, à certains égards, concurrentielles. « *Parti des intellectuels* », commente et synthétise en marge Guy Odent. La motion Herszberg, qui se réclame d'une politique syndicale « *pour la poursuite du mouvement de mai* »⁸, l'emporte par 2 730 voix contre 2 096 en conservant à la majorité sortante 54 sièges à la CA contre 42 à la minorité, toujours exclue du bureau. Un débat consacré au soutien financier et logistique que le SNESUP a apporté à *Action*⁹ durant le mouvement, financement auquel une motion Le Mans-Orsay demande qu'il soit mis fin, se solde également par une quasi-victoire de la majorité. La motion adoptée considère qu'*Action* vivant désormais « *grâce à l'audience qu'il a conquise, le soutien du SNESUP ne s'impose plus* ». Elle ajoute toutefois qu'il sera rétabli en cas de mesure de répression à son égard. En pratique, le financement se poursuit.

8. *Bulletin* n° 163, août 1968. Conférence de presse du BN du 22 juillet.

9. Journal fondé au tout début mai par Jean Schalit et de nombreux exclus de l'Union des étudiants communistes avec l'appui de l'UNEF, de la JCR et du 22-Mars. Son premier numéro est vendu à la criée lors de la manifestation étudiante du 7 mai. Il devient l'expression du « Mouvement ».

« UNE MAJUSCULE POUR ANALYSE »¹

Une note manuscrite émanant de la minorité, vraisemblablement rédigée au sortir du congrès, constitue une bonne synthèse des appréciations que celle-ci porte sur les trois mois écoulés. Elle résume les positions qui se sont exprimées et les perspectives stratégiques qu'elles interdisent ou autorisent. Celles développées par Fontaine, Liot, Halbwachs, Broué et Marseille sciences en appellent toutes à un changement des structures et des buts du syndicat, multiplient les attaques contre les organisations syndicales et partis de gauche et se proclament solidaires avec l'ensemble du « Mouvement », écrit-elle. Leur plate-forme syndicale est incomplète et imprécise. Leurs auteurs « *insuffisants voire muets sur les aspects essentiels de la politique gaulliste : élimination, enseignants-chercheurs, participation* » tandis qu'ils « *veulent nous enfermer dans un faux dilemme : corporatisme étroit (nous), perspective socialiste (eux)* »². De telles positions sont incompatibles avec les siennes, conclut-elle.

Dans sa note, la minorité estime, en revanche, possible d'élaborer une plate-forme syndicale à partir des réflexions et expériences présentées par Grenoble, Nancy, Amiens (même s'il existe des divergences) et du souci d'unité exprimé par Laperrouzaz, ajoutant qu'elle s'y est essayée.

Elle revient ensuite sur ses positions propres. Son projet de plate-forme, dit du 19 juin, présentait une analyse de la « *révolte étudiante* » qui, écrivait-elle, a pris la dimension de « *révolte contre l'Université et la société bourgeoise* » en débouchant « *sur l'affirmation d'une solidarité avec la classe ouvrière* ». La puissance de l'explosion de colère et les dimensions de cette révolte ont donné naissance à une « *vague de romantisme révolutionnaire* », poursuivait-elle. « *Cette vague de romantisme révolutionnaire, ignorant la réalité économique et sociale de notre pays, a cru trouver un aliment dans le vaste mouvement de grève générale qui s'est déployé au lendemain de l'imposante manifestation (du 13 mai). C'est le caractère affectif et irrationnel de cette vague de romantisme qui a rendu possible l'exploitation politique qui a été faite par des éléments peu soucieux des véritables intérêts de la classe ouvrière et du peuple et qui a été à l'origine de nombreuses incompréhensions, notamment vis-à-vis des organisations de la classe ouvrière* », en soulignant qu'il avait, du moins, formulé des exigences fondamentales qu'aucun gouvernement ne pourra éluder. Si les réflexions formulées en juillet demeurent sous-tendues par cette analyse, la caractérisation des acteurs et les termes employés diffèrent quelque peu. « *Nous essayons de dégager l'essentiel du "Mouvement"* », écrit-elle en usant de guillemets pour marquer ses distances vis-à-vis de l'usage que d'autres font volontiers de la majuscule et du sens qu'elle induit : ex-

1. Document manuscrit de Guy Odent, sans date, précédé de « R.A. » (notes prises vraisemblablement entre juin et septembre 1968).

2. Au verso du document manuscrit, ce texte rayé paraît encore plus explicite : « *Le texte de Fontaine n'est pas une plate-forme syndicale, c'est le manifeste de création d'un mouvement politique des intellectuels et cadres autour du SNESUP qui en serait le moteur. Ce mouvement n'aurait pas pour objectif de cimenter l'union avec la classe ouvrière et avec ses organisations mais de s'inscrire comme un nouveau foyer/centre révolutionnaire : débauchage, lutte contre les appareils à l'aide d'ailleurs d'un appareil, le SNESUP. Lille lettres, Marseille sciences exaltent le pouvoir étudiant. Ce que nous proposons, c'est une plate-forme syndicale universitaire qui a nécessairement des prolongements sur le terrain politique et des options à court et long terme. Elle prend appui sur les aspirations fondamentales du mouvement ouvrier, du mouvement syndical : réforme fondamentale de l'Université supposant moyens politiques, économiques, sociaux : démocratique et moderne au service de la nation, capable de fournir au pays des cadres de haut niveau, foyer de diffusion de la culture ouvert (revendications fondamentales du mouvement ouvrier), centre essentiel de la recherche et de ses applications. Elle est nécessairement de masse, doit donner à tous les étudiants formation générale et professionnelle.* »

plosion de mécontentement contre la répression, l'adaptation de l'Université, politique gaulliste en même temps que chez les salariés (sic) : mécontentement contre dix ans de politique sociale réactionnaire. Mais chez les salariés, présence d'organisations syndicales responsables des luttes antérieures déjà menées (camarades de l'Ouest) : ont permis de donner au mouvement (ici sans recours aux guillemets ou à la majuscule) des objectifs clairs, immédiats, de masse et de remporter des succès qui ne sont pas des "carottes" ou "l'intégration à la société de consommation". Chez les étudiants et universitaires, mouvement contre, sans objectifs positifs, souvent imprécis, fluidité des objectifs, faiblesse des organisations. Beaucoup ont découvert ce que leur origine sociale ne les prédisposait pas à connaître à la différence des salariés : la répression, l'État. »³

« Quant à nous, poursuit-elle, nous refusant à prendre une majuscule pour analyse, nous pensons qu'il faut appuyer la lutte sur trois aspirations fondamentales : refus de la sélection autoritaire et aspiration à une formation complète, générale, ouvrant la voie à un métier, exigence des étudiants (et des universitaires)⁴ d'être associés à part entière, université au service exclusif de la nation, l'acquis principal étant un extraordinaire effort de rénovation démocratique du fonctionnement interne des départements, facultés et parfois universités et la conquête de libertés politiques et syndicales, à garantir. »

La minorité s'interdit toutefois de confondre ces « conquêtes démocratiques » avec « l'université démocratique » dès lors que la démocratie ne consiste pas seulement à « démocratiser les structures » – soit « l'Université pour ceux qui y sont aujourd'hui » – mais à transformer radicalement sa base sociologique, d'y faire venir les fils des travailleurs (et pas seulement la vieille revendication des cours du soir). D'où la nécessité de prises de position impliquant des options politiques : contre le régime incapable par nature et vocation de réaliser cette transformation. Il s'agit là d'une « question nationale, populaire et pas seulement universitaire. On ne peut pas y travailler si on ne mène pas en même temps la lutte [avec]⁵ les organisations politiques et syndicales qui ont les mêmes objectifs fondamentaux et sans lesquelles elle ne peut être atteinte ». Elle se réclame en conséquence d'une stratégie impliquant indissolublement des initiatives pour contribuer au rassemblement de toutes ces forces autour d'une perspective claire de gouvernement et apporte à tel effet « son appui sans réserve » aux États généraux prévus par la FEN comme aux luttes immédiates pour une université démocratique, la liberté et la pluralité d'expression à l'ORTF, la Sécurité sociale. Il s'agit, est-il écrit, de « préparer les universitaires à travailler à toute victoire partielle. Sans cette lutte pied à pied, toute victoire d'ensemble est illusoire ». « Cela implique une perspective stratégique de l'union de tous ceux qui ont et auront, même s'ils ne le savent pas encore, intérêt et besoin de ces transformations. Les propositions relatives à de nouveaux enseignements, de nouveaux modes de contrôle des connaissances, des transformations pédagogiques sont, est-il encore écrit, tout autre chose que des revendications corporatistes, techniques et parcellaires. »

La note invite à débattre des notions d'enseignant-chercheur et de cogestion qu'il faut comprendre « comme un moyen et non un but » et, dans l'immédiat, à intervenir pour assurer le fonctionnement expérimental en 1968-1969 des nouvelles structures, les vérifier dans la pratique et les légaliser. Elle appelle encore à garantir la liberté d'expression, lutter contre toute forme de répression, arracher les moyens matériels et humains « non pour appliquer la réforme gaulliste mais pour arracher le maximum » et réclame enfin une large consultation sur les formes d'action à mettre en œuvre s'agissant des examens de septembre. Avant de conclure que le moyen de cette orientation, c'est un grand syndicat. Il convient de reconstruire le SNESUP, d'y restaurer la démocratie syndicale, de reconstruire des rapports avec ses « alliés naturels ».

3. Note manuscrite (un qualificatif a disparu à la photocopie).

4. Parenthèses dans le texte.

5. Bien que le texte manuscrit porte un signe égal barré, il s'agit nécessairement du terme « avec ».

LA LOI EDGAR FAURE

Le congrès du SNESUP s'est déroulé un mois après que la victoire annoncée du gaullisme est devenue effective. Edgar Faure, devenu ministre de l'Éducation nationale dans le gouvernement Couve de Murville constitué le 10 juillet, a immédiatement mis en chantier un projet de loi dont il annonce les grandes orientations le 24 juillet dans une déclaration devant l'Assemblée nationale, alors même que s'achève le congrès. Le ministre s'en prend à ceux « *qui pensent que seul le changement de société permettra accessoirement ou par contrecoup de créer une université à leur convenance* » et qui « *ne veulent pas de ce changement parce qu'ils assignent à l'université un autre rôle : celui d'instrument, d'outil, de levier de pression révolutionnaire* », souhaitant « *qu'elle soit secouée de désordre, de frénésie, une masse en fusion perpétuelle qui conduira à la désagrégation de l'ensemble de la société où elle se trouve placée* », comme en réponse implicite à la majorité du congrès. L'affirmation selon laquelle « *la jeunesse constitue presque aujourd'hui une sorte de classe qui met en cause le reste de la Nation* » et le refus « *d'interpréter l'Histoire par l'anecdote* » – par quoi il faut respectivement comprendre les bouleversements partout à l'œuvre et les événements de mai-juin – prennent en revanche à contre-pied bon nombre d'élus gaullistes de l'UDR même s'il s'appuie sur cette analyse pour se réclamer d'orientations conférant une centralité au maître-mot gaulliste de « *participation* » « *qui doit parvenir à décroquer la société salariale* », donner naissance à « *une authentique société de promotion* » et, de surcroît, permettre « *d'échapper à l'aliénation et, puisque ce mot existe, à l'unidimensionnalité* »¹.

Un calendrier serré, défini le 7 août, prévoit l'adoption du projet par le conseil des ministres le 18 septembre après consultation des conseils de l'Éducation nationale et du Conseil d'État. Il le sera le 9². Le projet est examiné par la commission des Affaires culturelles de l'Assemblée nationale le 5 septembre, adopté le 1^{er} octobre après avoir été retouché dans un sens plus conservateur, présenté en séance publique deux jours plus tard et adopté le 10 à l'unanimité, le PCF et 5 UDR s'abstenant³. « *La manière quasi unanime dont la loi d'orientation a été approuvée au Parlement, l'incapacité de la gauche parlementaire à s'opposer de façon critique aux démarches de réorganisation du régime, la sorte de réhabilitation du vieux système politique bourgeois ainsi entreprise peuvent contribuer à anesthésier une partie de l'opinion et des travailleurs au moment où est entreprise une politique dite de participation* », commente le BN du SNESUP dans un communiqué qu'il adresse le 9 novembre aux secrétaires de section et membres de la CA.

La loi promulguée le 12 novembre donne naissance à des Établissements publics à caractère scientifique et culturel (EPCSC) dont les missions sont définies dans son titre 1.

« *Les universités et les établissements auxquels les dispositions de la présente loi seront étendues ont pour mission fondamentale l'élaboration et la transmission de la connaissance, le développement de la recherche et la formation des hommes.*

1. Déclaration de M. Edgar Faure, ministre de l'Éducation nationale, Assemblée nationale, 24 juillet 1968, la Documentation française.

2. Antoine Prost, « La loi Faure, de Matignon à l'Élysée », in Bruno Poucet et David Valence (dir.), *La Loi Edgar Faure. Réformer l'université après 1968*, PUR, coll. « Histoire », Rennes, 2016, p. 61-78.

3. François Audigier : « Les débats parlementaires autour de la loi Faure : tensions et consensus à l'Assemblée nationale », in Bruno Poucet et David Valence (dir.), *La Loi Edgar Faure. Réformer l'université après 1968*, op. cit., p. 79-98. L'abstention communiste est avant tout destinée à ne donner aucun gage politique au général de Gaulle. L'intervention de Roland Leroy est favorable à la loi.

Les universités doivent s'attacher à porter au plus haut niveau et au meilleur rythme de progrès les formes supérieures de la culture et de la recherche et à en procurer l'accès à tous ceux qui en ont la vocation et la capacité.

Elles doivent répondre aux besoins de la nation en lui fournissant des cadres dans tous les domaines et en participant au développement social et économique de chaque région. Dans cette tâche, elles doivent se conformer à l'évolution démocratique exigée par la révolution industrielle et technique.

À l'égard des enseignants et des chercheurs, elles doivent assurer les moyens d'exercer leur activité d'enseignement et de recherche dans les conditions d'indépendance et de sérénité indispensables à la réflexion et à la création intellectuelle.

À l'égard des étudiants, elles doivent s'efforcer d'assurer les moyens de leur orientation et du meilleur choix de l'activité professionnelle à laquelle ils entendent se consacrer et leur dispenser à cet effet, non seulement les connaissances nécessaires, mais les éléments de la formation.

Elles facilitent les activités culturelles, sportives et sociales des étudiants, condition essentielle d'une formation équilibrée et complète.

Elles forment les maîtres de l'éducation nationale, veillent à l'unité générale de cette formation – sans préjudice de l'adaptation des diverses catégories d'enseignants à leurs tâches respectives – et permettent l'amélioration continue de la pédagogie et le renouvellement des connaissances et des méthodes.

L'enseignement supérieur doit être ouvert aux anciens étudiants ainsi qu'aux personnes qui n'ont pas eu la possibilité de poursuivre des études afin de leur permettre, selon leurs capacités, d'améliorer leurs chances de promotion ou de convertir leur activité professionnelle.

Les universités doivent concourir, notamment en tirant parti des moyens nouveaux de diffusion des connaissances, à l'éducation permanente à l'usage de toutes les catégories de la population et à toutes fins qu'elle peut comporter.

D'une manière générale, l'enseignement supérieur – ensemble des enseignements qui font suite aux études secondaires – concourt à la promotion culturelle de la société et par là même à son évolution vers une responsabilité plus grande de chaque homme dans son propre destin. »

La loi bouleverse le mode de gestion de l'Université en introduisant un système représentatif ayant les apparences de la démocratie, quand même affectée par l'introduction du quorum étudiant qui doit au taux d'abstention d'affecter leur représentation. Elle réforme administrativement l'Université en supprimant les facultés au profit des universités pour encourager la pluridisciplinarité et préconise l'association « *autant que possible [d]es arts et lettres aux sciences et techniques* ». Elle intègre les activités d'enseignement et de recherche via le statut d'enseignant-chercheur et la création des unités d'enseignement et de recherche et accorde une autonomie renforcée aux établissements. Ceux-ci seront désormais administrés par un président – enseignant-chercheur ou assimilé – et par un « conseil d'université » constitué d'enseignants et enseignants-chercheurs, de personnels administratifs et d'étudiants auxquels s'ajoutent des personnalités extérieures (élus locaux, entrepreneurs, syndicalistes). L'un et l'autre sont élus indirectement pour le premier et directement pour le second pour cinq ans par les composantes de la communauté universitaire. Ce principe de collégialité, qualifié de participation, vaut également pour le Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche (Cneser). Le principe d'autonomie, encadré par les prescriptions énoncées par la loi et ses décrets d'application, s'applique à la pédagogie, au domaine financier (dans le cadre du crédit global de fonctionnement) et aux structures internes des établissements qu'il s'agit de doter d'une véritable identité. À tel effet, des élections aux conseils d'UER doivent avoir lieu avant mars 1969. Les élus formeront une assemblée constitutive provisoire chargée d'élaborer les statuts de chacune d'elles et leur structure interne.

Lors du colloque consacré à la loi Faure, plusieurs fois cité, Antoine Prost estime que cette loi s'inscrit en rupture avec les projets gouvernementaux qui lui préexistaient. Ismaïl Ferhat écrit, quant à lui, qu'elle emprunte à tout ce qui lui préexistait, du plan

Langevin-Wallon au colloque de Caen en passant par le programme de l'UNEF, son mérite étant moins, selon lui, dans le contenu que dans la manière de le faire accepter. En mettant en place une autonomie qui n'affecte ni le rôle conservé de l'État ni le caractère national des diplômes, elle s'inscrit en tout état de cause dans une culture de la régulation qui sort plus généralement confortée de l'immédiat après 1968⁴. Qu'elle doive au mouvement de mai-juin (et aux orientations propres d'Edgar Faure) de ne répondre, dès lors, que très imparfaitement aux aspirations libérales exprimées lors du colloque du Caen contribue à la « *grogne* »⁵ exprimée au sein du groupe UDR, à l'Assemblée comme au Sénat, obligeant le ministre à clarifier certains de ses objectifs devant les sénateurs : « *Il n'y a pas d'exemple dans l'histoire d'une révolution qui ait été faite simplement par des révolutionnaires. Il faut donc que des révolutionnaires entraînent avec eux des réformistes. Mais nous faisons tout ce qu'il faut pour qu'ils n'y parviennent pas.* »⁶

Son indéniable dimension de compromis au regard des aspirations libérales qui s'étaient exprimées en 1966 et dont la pression ira croissant dans le cadre d'une économie mondialisée aspirant à l'émergence d'un marché de l'enseignement supérieur à sa mesure répond de ce que projets et lois visant à réformer l'enseignement supérieur vont se succéder à bon rythme dans le demi-siècle suivant, pour déboucher sur cette réponse infiniment plus radicale au regard du libéralisme que sont la LRU et la loi Fioraso qui la prolonge. Telle n'est toutefois pas l'analyse qui prévaut à chaud au sein du SNESUP.

4. Michel Margairaz, Danielle Tartakowsky (dir), *1968, entre libération et libéralisation. La grande bifurcation*, PUR, collection « Histoire », Rennes, 2010.

5. François Audigier, « Les débats parlementaires autour de la loi Faure : tensions et consensus à l'Assemblée nationale », op. cit.

6. Sénat, 24 octobre 1968.

LE SNESUP ET LA LOI FAURE : PARTICIPATION OU COGESTION

« **C**'est le plan Fouchet et son application qui sont plus que jamais à l'ordre du jour et que le gouvernement va tenter d'imposer tant par la force que par la séduction et des promesses démagogiques », énonçait le projet de motion Broué en vue du congrès de juillet¹. Estimant qu'il serait « illusoire de présenter un contre-plan au plan Fouchet », il préconisait un « programme de défense » contre la sélection, pour l'intégration des grandes écoles et des IUT à l'Université, la défense des conditions de travail passant par la mise en place des IPRES, un présalaire étudiant, des postes au CNRS. Il invitait à ne pas tomber dans le piège de la participation, « tentative d'intégration et de domestication des organisations par le régime », et à ne pas cautionner par sa participation à la gestion ce qui est « une application décentralisée du plan Fouchet », en concevant les organismes élus que comme « des organismes de contrôle non de gestion n'entravant en rien l'indépendance et l'autonomie des sections syndicales »².

La promulgation de la loi complexifie la donne. Elle pose de façon centrale la question de la nature du/d'un syndicat face aux questions de la cogestion et/ou de la participation en contribuant sans nul doute, à terme, au renversement du rapport des forces au sein du syndicat.

Lors d'une conférence de presse tenue deux jours avant son congrès, le BN dit ne rien attendre du projet de loi qui doit être présenté le 24 juillet à l'Assemblée nationale mais se saisit de l'occasion pour interpellier le ministre sur six points : est-il disposé à légaliser par un texte les libertés politiques et syndicales dans l'Université ? À reconnaître les structures qui se sont mises en place au cours du mouvement « avec des pouvoirs réels de contrôle et de contestation » ? Quel sens donne-t-il au concept d'autonomie ? Quels moyens budgétaires seront consacrés à l'enseignement supérieur ? Est-il disposé à discuter avec les organisations syndicales qualifiées et représentatives de la nécessaire refonte du statut des enseignants du supérieur dans le cadre de la fonction publique ? À renoncer au plan Fouchet ?³ Un communiqué publié le 24, après la déclaration du ministre devant l'Assemblée nationale, estime qu'il est resté muet sur la question des libertés et sur l'essentiel de l'aspect budgétaire « en camouflant toutes les difficultés sous le maître-mot de "participation" »⁴.

Le 7 août 1968, le SNESUP rencontre Edgar Faure pour la première fois en réitérant peu ou prou les questions soulevées lors de cette conférence de presse, avec une insistance particulière sur la question des libertés et de la répression dont le BN fait un préalable à la poursuite de la discussion (mesures contre les grévistes de l'ORTF, présence policière dans les universités...). Edgar Faure répond qu'il n'y a qu'une seule politique gouvernementale dont il est solidaire et que la question de la répression telle que posée par le SNESUP est un « problème du gouvernement sur lequel il n'a pas la main ». Le syndicat refuse en conséquence la proposition qui lui est faite de participer à des groupes de travail sur des points particuliers en estimant qu'il « appartient au gouvernement de créer les conditions d'une discussion sur les problèmes techniques en renonçant à la répression ». Du moins cette rencontre amorce-t-elle un tournant rapporté à ce qu'a été le rejet de toute négociation depuis le début du mouvement. Des négociations s'engagent par échanges de textes. Une nouvelle rencontre dont le principe avait été décidé le 7 août se déroule le 2 septembre en associant cette fois la FEN, le SNESUP, le SNCS, le SNES et le SNI. Le BN réaffirme à cette occasion ses posi-

1. Non soumis au vote.

2. Document dactylographié.

3. *Bulletin* n° 163, août 1968, p. 19-20.

4. *Bulletin* n° 164, octobre 1968.

tions dans une « *note relative au projet de la loi cadre* »⁵. Les questions ayant trait à la répression, aux libertés, à la reconnaissance du « *rôle d'information de l'opinion qui incombe aux universitaires et conséquemment de l'autonomie dont ils doivent disposer à cet effet dans le cadre de l'ORTF* » sont réaffirmées d'entrée. Les problèmes soulevés par le statut des non-titulaires sur lequel des mouvements sont alors amorcés dans certaines universités le sont également. Du moins le texte est-il, cette fois, porteur d'un certain nombre d'exigences/propositions que le SNESUP entend voir inscrites dans la loi : principe de l'unité de l'enseignement supérieur (supposant l'intégration des IUT et des grandes écoles à l'Université), légalisation des structures mises en place en mai-juin avec, durant la période transitoire nécessaire à la promulgation des textes, des mesures destinées à éviter une dualité des pouvoirs, les doyens devant être responsables devant les assemblées nouvelles, élections au scrutin de liste à la proportionnelle. L'unité de base pour constituer le Conseil de l'université doit être le département pour assurer le décroisement de l'Université, une fraction du Conseil étant toutefois élue sans distinction de département pour permettre l'élaboration d'une politique cohérente. Des propositions similaires sont formulées s'agissant du Conseil national des universités (CNU). Les instances universitaires devront avoir un droit de proposition pour le budget et le Plan. Le document se prononce encore pour un corps unique du personnel enseignant et rappelle le projet d'IPRES.

Lors de la conférence de presse qu'elle tient le 3 septembre, la direction du SNESUP « *prend acte du fait qu'un certain nombre de réalisations annoncées par le ministre ont été élaborées en suivant de près les idées longtemps défendues par notre syndicat et lui seul* »⁶. Qu'elle ajoute, aussitôt, « *qu'aucun démarrage, aucune rentrée, aucune expérience n'ont de chance de succès sans que soit établi un climat de libertés politiques et syndicales à l'Université et dans le pays* », ne saurait occulter qu'elle reconnaît implicitement la dimension de compromis du projet et, par là, l'entrée dans une nouvelle séquence, signifiant qu'une page est tournée.

La question de la participation et de l'opportunité de se rendre au ministère ou non et de participer aux groupes de travail qu'il a mis en place suscite un vif débat lors de la réunion du BN, quatre jours plus tard. Alain Geismar se dit en désaccord avec la politique de négociation amorcée le 7 août et accuse la « *nouvelle direction* » d'avoir « *étouffé la nouvelle vie militante* » née de mai. Il se demande si « *le SNESUP est le promoteur de syndicalisme de participation* » et invite vivement à une « *rectification* ». L'attaque est suffisante pour que le BN se déclare soucieux d'éviter une pratique syndicale qui conduirait à la rupture pour un résultat « *nul ou faible* ». Le débat se prolonge sur des bases inflexibles de la sorte lors de la CA, la semaine suivante, dans un contexte marqué par des incidents advenus à la faculté de médecine lors de la tenue des examens⁷. Romier présente la position de la majorité sur la loi dans un rapport établi par une commission ad hoc issue de la CA. Il reconnaît à son tour certains de ses aspects positifs, attribués à « *la lutte menée par les enseignants et étudiants* », mais formule de nombreuses objections : absence de débat préalable dans les universités, non-prise en compte de la question des libertés politiques et syndicales, absence d'unification de l'enseignement supérieur, mise en place d'un mécanisme de sélection, risque d'une intervention de financements extérieurs, voie ouverte à l'enseignement privé via des conventions, risque de parcellisation des UER, effets préjudiciables de la subordination aux règles de la comptabilité publique, formes de gestion régressives par rapport à ce qui s'est mis en place en mai et qui perdure, maintien de la division actuelle des enseignants, création d'un secteur universitaire de recherche fondamentale risquant d'être sans lien avec l'ensemble de la recherche, absence de légalisation des structures nées du mois de mai⁸. L'existence de « *mécanismes et garde-fous susceptibles d'enlever toute portée pratique* » aux principes revendiqués oblige en tout état de cause à tenir la loi pour une « *dérision* ». Le coup d'arrêt mis en mai à la politique

5. Document dactylographié, daté du 2 septembre.

6. *Bulletin* n° 164, octobre 1968.

7. Sur l'article de *L'Humanité* accusant Geismar « *d'incitation à la fraude* » et les réactions du SNESUP, cf. *Bulletin* n° 164, octobre 1968.

8. Des enquêtes monographiques seraient là encore nécessaires.

gouvernementale en matière d'éducation nationale a contraint à des adaptations qui valent, en fait, à « *l'Enseignement supérieur de se voit offrir le "privilège" d'être le premier champ d'expérimentation de la politique de participation* » en tentant ainsi « *le pari idéologique qu'enseignants et étudiants seront eux-mêmes amenés à assurer la rationalisation du système éducatif et son évolution à l'adaptation du capitalisme* », poursuit le rapport, qui conclut en invitant à « *dévoiler la contradiction* » et à « *contrer ce projet du pouvoir* »⁹.

Garcin réagit en proposant au nom de la minorité un texte alternatif qui déclare l'avant-projet inacceptable tout en constatant qu'il reflète « *un net recul du pouvoir* », puis formule certaines propositions qu'il souhaite voir défendues par les représentants syndicaux au Conseil de l'enseignement supérieur et publicisées par les sections syndicales ; soit un retour à des pratiques institutionnelles et statutaires. « *Tout en récusant la politique gaulliste de "participation"* », sa motion « *recommande aux sections de tout mettre en œuvre pour consolider et élargir les résultats acquis depuis mai-juin dernier au niveau des structures de l'Université, de défendre le principe et les institutions de la cogestion et de s'en servir comme d'une arme pour la démocratisation du système universitaire* »¹⁰.

La motion Romier l'emporte par 24 voix contre 20 (1 abstention).

Le 21 octobre, une nouvelle déclaration du BN, consécutive aux débats du Sénat, reprend terme à terme les revendications formulées début septembre en mettant en garde contre toute tentative de défigurer « *la revendication légitime d'autonomie* » – devenue terme enjeu – « *par l'instauration d'universités concurrentielles et une régionalisation aboutissant à la création de déserts intellectuels* ». La participation, qualifiée par Edgar Faure de « *premier essai dans la communauté nationale* », est analysée là dans une perspective macro-politique. Le BN veut y voir une tentative du gaullisme de « *trouver une brèche naturelle pour développer un système capitaliste autonome entre le capitalisme nord-américain enlisé dans une guerre d'agression impérialiste [...] et les pays du camp socialiste d'Europe incapables de résoudre leurs problèmes économiques et idéologiques* » (l'intervention soviétique en Tchécoslovaquie a eu lieu deux mois plus tôt). Pour mener à bien les bouleversements indispensables pour un tel objectif, il a besoin d'une part de « *l'ordre* » et d'autre part, d'une certaine adhésion ou, au minimum, de la neutralité de l'ensemble des intellectuels jugés « *les mieux à même de saisir les éléments d'une contestation globale de cette politique et, comme ils l'ont montré en mai, de déclencher des luttes dans une large couche de la population* ». La participation est précisément destinée à séduire « *la frange intellectuelle jugée la plus dangereuse* ». De telles analyses permettent de restituer à l'Université et aux intellectuels la centralité politique qui paraissait bien leur avoir échappé depuis le 24 mai.

Là où Romier invitait à « *poursuivre la pratique du mouvement de mai* », la déclaration d'octobre appelle à « *lutter avec les étudiants et les chercheurs dans les structures de gestion et en dehors puisque l'expérience a montré qu'il faut parfois se situer en dehors de la légalité* ».

Deux lectures de la loi s'affrontent donc : le courant majoritaire qui la tient pour une simple adaptation des orientations du plan Fouchet, conforme aux orientations du colloque de Caen, à tout prendre plus inquiétante en ce qu'elle est un ballon d'essai de la « *participation* », et face à lui, ceux qui veulent y voir un « *recul* » dessinant de nouveaux espaces d'action¹¹. Un débat qu'on retrouvera mutatis mutandis quand il s'agira de savoir si la loi Fioraso infléchit, prolonge ou aggrave la loi Pécresse.

9. Bulletin n° 164, octobre 1968.

10. « *Le mot participation est ambigu : nous préférons parler de présence et par cette présence nous efforcer de démocratiser le fonctionnement de l'Enseignement supérieur. Le meilleur moyen de combattre l'idéologie et la politique de participation consiste à poursuivre sans compromission mais aussi sans démission une activité syndicale permanente* », prolonge ce courant dans un texte publié dans le Bulletin de mars 1969.

11. Notes manuscrites, intervention de Garcin (non datée, vraisemblablement CA des 16 et 17 novembre 1968).

LES NOUVEAUX ÉTABLISSEMENTS : « DES ÉTABLISSEMENTS PILOTES POUR VISITES GUIDÉES D'UNIVERSITAIRES ÉTRANGERS »¹

Il convient de se défier des lectures ex post. Ces nouveaux établissements que sont Dauphine, Vincennes, et Luminy à Marseille, ne reçoivent pas un meilleur accueil que la loi de la part du SNESUP ou, pour être plus exact, le laissent au mieux dubitatif. Qu'on excepte une dénonciation de « *cet enfant chéri qu'est Dauphine* » et les *Bulletins* successifs n'y font aucune allusion. Une note dactylographiée du 1^{er} octobre dont on ignore la nature exacte se montre plus loquace : « *Pour que Vincennes et Antony², comme Dauphine, ne soient pas des établissements pilotes pour visites guidées d'universitaires étrangers et pour propagande à la télévision, il faut qu'universitaires et étudiants exercent un contrôle réel sur l'élaboration des projets et aussi sur la procédure de nomination du personnel enseignant.* » Le SNESUP organise à cet effet une réunion ouverte le 5 octobre devant 700 à 800 participants très majoritairement enseignants. Il juge souhaitable que les équipes constituées puissent faire acte de candidature et que les critères retenus pour le choix des enseignants tiennent compte de l'orientation de ces établissements. Or, déplore-t-il, à ce jour, la publicité est de plus en plus réduite. On ignore s'il y aura des enseignements nouveaux et le projet de Vincennes est imprécis. Y enseignera-t-on ou non l'urbanisme et l'architecture ? Sur quelle base les candidatures seront-elles faites ? Le SNESUP juge nécessaire la mise en place, aux côtés de la commission officielle de recrutement, d'une commission mixte groupant des membres de l'administration et des représentants des syndicats qualifiés représentatifs pour vérifier que toutes les candidatures ont été examinées, s'informer des critères de choix retenus et demander au besoin un supplément d'information. Il invite à prolonger les délais de candidatures aux fins d'une meilleure information et suggère que les projets non retenus soient transposés dans d'autres établissements pour éviter de se limiter à des expériences pilotes, soit un souci d'extension des aspects expérimentaux, alors annoncée mais restée sans suite. Se refusant à « *cautionner ces nouveaux établissements* », il tient du moins à rappeler ces quelques conditions nécessaires à la fois « *au développement de tels établissements et à la transformation des établissements anciens qui continueront à accueillir le plus grand nombre d'étudiants* ». Dans une lettre du 9 novembre adressée aux secrétaires de section et membres de la CA, il dénonce « *les obstacles matériels à la mise sur pied d'opérations pilotes à grand spectacle qui vident certaines facultés de leurs enseignants* » et veut y voir un exemple des contradictions de la politique scolaire et universitaire du régime. Soulignant que les demandes qu'il a formulées sur les modalités de recrutement n'ont pas été prises en compte, il affirme que « *les pires aspects de l'ancien système sont maintenus. Pas de politique claire sur les méthodes, les contenus, les finalités de l'enseignement. Pas de concertation avec les étudiants. Y aura-t-il une équivalence entre les diplômés ? Quels débouchés ? Le refus d'encourager un contact régulier avec les étudiants s'explique par une peur des enseignants à dévier d'une attitude qui consiste à se cantonner dans l'amélioration des programmes et de la pédagogie* ». Ces éléments éclairent le caractère marginal des initiatives ayant concouru à la création de ces établissements dont l'un se donnera bientôt pour l'incarnation même de la « *poursuite de mai* », contribuant à expliquer cette indéniabilité distance initiale du SNESUP à leur rencontre.

1. Les *Bulletins* permettraient de suivre d'autres questions dont, en premier lieu, la formation des maîtres et la question des facultés de médecine. Nous avons privilégié la question des nouveaux établissements du fait de sa dimension structurelle et dès lors qu'ils sont aujourd'hui tenus pour des « acquis » de mai.

2. Cité universitaire d'Antony.

« UNE GRAVE CRISE DE DIRECTION »¹

La promulgation de la loi, le 12 novembre, interdit au syndicat de tergiverser plus longtemps. Sa CA, réunie quatre jours plus tard, s'assigne pour objectif de « préciser s'il convient ou non, pour éviter l'intégration dans des structures parlementaristes définies par la loi, d'organiser des structures militantes de contestation en commun avec les étudiants et les chercheurs sous la forme, par exemple, de comités d'action étudiants et enseignants-chercheurs »² (en continuant donc à mobiliser, fût-ce de manière interrogative, des formes et termes constitutifs de mai-juin). La motion Herszberg, amendée par Geismar, persiste dans son rejet de la loi d'orientation qualifiée de « leurre » comme de « l'idéologie de la participation ». Elle leur oppose une ligne d'action qui « ne serait pas un boycott systématique » (que la motion dit envisageable quand le rapport de forces l'autorise) mais « une politique de dépassement et de dénaturation de la loi et utilisant ce qui est utilisable dans celle-ci et en agissant, quand le rapport des forces le permettra, pour mettre en place des structures dépassant la loi ». On créera ainsi « des conflits ouverts » avec l'administration qui mettront en évidence les contradictions et les insuffisances de la loi. À sa gauche, la motion Le Flanchec appelle au boycott des futures élections, en collaboration souhaitée avec l'UNEF³. La motion Bois-Dazard-Garcin, pareillement fidèle à ses analyses antérieures, tient la cogestion pour « une importante concession du pouvoir sous la pression des mouvements de masse de mai-juin, un élément considérable de démocratisation de fonctionnement et de gestion, une arme dont nous devons nous saisir ». La confondre avec la participation procéderait d'une « assimilation grossière entre l'Université et une entreprise capitaliste, entre le rapport enseignant/enseigné et le rapport patron/salarié » quand « les intérêts des étudiants et autres personnels, loin d'être antagonistes sont en fait convergents. C'est dans cette convergence d'intérêts que la cogestion trouve son fondement principal. Elle n'est pas une fin en soi. Les syndiqués y situeront en permanence leur action dans la perspective d'une démocratisation de l'Université, donc aussi d'une critique d'un régime et de sa politique. Cependant que le syndicat préservera son indépendance et sa fonction contestataire »⁴.

Cette motion l'emporte par 19 voix contre 16 à la motion Herszberg et 5 à la motion Le Flanchec (2 abstentions). Mais cette victoire de la minorité, pour la première fois depuis le congrès de 1967 et, a fortiori, depuis le début du mouvement mai, résulte de la division plus marquée qu'à l'ordinaire de l'extrême gauche. Le BN se saisit de son caractère relatif pour refuser de l'appliquer en arguant qu'elle contrevient à la motion d'orientation adoptée par le congrès de juillet 1968 et que « seule la base du syndicat peut, dans l'immédiat, déterminer les modalités d'application de la ligne » alors adoptée. Cette position, mise aux voix, l'emporte cette fois par 22 voix contre

1. Bulletin n° 166, supplément, novembre 1968.

2. Lettre du 9 novembre adressée aux secrétaires de section et membres de la CA. Document dactylographié.

3. « Ni boycott ni participation a priori », déclare un communiqué du 31 janvier 1969 qui présente une tonalité plus défensive que les précédents et appelle à « reprendre les batailles à la base ». Bulletin n° 174, février 1969.

4. Lille sciences adresse une motion qui se veut « acceptable par le plus grand nombre », s'essaie à dépasser les contradictions. Selon elle, la motion Bois-Dazard-Garcin fait un éloge excessif de la loi d'orientation, propre à entretenir des illusions, la motion Herszberg ne propose pas de directives d'action et la motion Le Flanchec s'en tient à un refus stérile. Dans sa forme définitive, la loi justifie, à ses yeux, le rapport Romier, remet en question l'essentiel des idées et des conquêtes de mai. Elle constitue un progrès mais n'est pas une grande victoire démocratique. Ce n'est qu'une face dont l'autre est la répression. Un des buts de la loi est de provoquer la transformation technocratique proposée par le colloque de Caen et de pousser les étudiants à appliquer eux-mêmes cette politique pour désamorcer l'agitation. Bien qu'il soit évident que l'essentiel de son action se situe hors du cadre étroit de la cogestion, le syndicat se refuse à organiser un boycott systématique des élections qui aurait pour principal effet d'abandonner la gestion « aux éléments les plus réactionnaires ». Document dactylographié.

19 à la faveur d'une réunification provisoire des extrêmes gauches. Dans un éditorial intitulé « *L'action tranchera* »⁵, publié au sortir de la CA, le BN prend acte des « divergences » d'analyses « *maintenant classiques* ». « *Déjà en mai-juin certains avançaient une stratégie consistant à rassembler le plus grand nombre possible, ce qui amenait à se contenter d'une plate-forme minimale. D'autres proposaient une stratégie résolument offensive qui refusait les compromis et posait clairement la question du pouvoir.* » En s'appuyant sur une analyse qui présente quelques similitudes avec « *la loi d'airain des salaires* », il estime que « *l'inefficacité de la première est maintenant démontrée : les avantages acquis sont peu à peu grignotés et seront anéantis par la crise financière. La deuxième a ébranlé le pouvoir et contribué à la prise de conscience des travailleurs qui ont compris qu'une lutte révolutionnaire pouvait aboutir* ».

La dégradation du rapport des forces politiques sur le plan national et l'entrée prochaine dans une séquence nouvelle marquée par la préparation des élections universitaires et la mise en place des nouvelles structures ne peuvent qu'inciter le BN à jouer la carte du congrès qu'il vient d'utiliser contre ses challengers dans les plus brefs délais. La CA du 14 décembre qui doit en fixer la date se montre toutefois sensible aux arguments de la minorité, qui estime que ses enjeux interdisent de l'organiser à la sauvette et qu'il convient de se donner le temps d'un débat approfondi. La date du 28 février 1969 est finalement retenue.

5. *Bulletin* n° 166, supplément, novembre 1968.

REPRISE EN MAIN GOUVERNEMENTALE

Le 17 septembre 1968, le BN du SNESUP a renoué avec la politique de la chaise vide, brièvement abandonnée, en refusant d'être auditionné par la commission des Affaires culturelles au Sénat, où James Marangé intervient, dès lors, seul en lice. Début octobre, il décide de participer, au sein de la délégation de la FEN (et aux côtés des autres syndicats), à la commission ministérielle sur la formation des maîtres en justifiant cette volte-face par le fait que son absence ferait courir le risque de « *laisser les autres organisations accepter des compromis* » quand sa présence les contraindra « *à choisir entre l'adaptation à la politique gouvernementale et des propositions claires et cohérentes* ». Ce recours sinon à la négociation du moins à la présence sur des questions spécifiques est accompagné par la tenue d'une conférence de presse consacrée à cette même question¹. En des circonstances qui concernent au premier chef des questions corporatives d'intérêt majeur pour les enseignants-chercheurs, le BN paraît donc réintégrer les cadres institutionnels convenus. Mais la situation se tend de nouveau à la fin de l'année.

Le 24 novembre, le général de Gaulle annonce une politique d'économies budgétaires qui concernera, entre autres, l'équipement universitaire et le « *retour à l'ordre* », en particulier sur le front des universités. La fermeté proclamée, à l'origine de plusieurs interventions policières dans les jours qui précèdent et qui suivent, se concrétise, le 13 décembre, par l'adoption d'un décret accordant aux recteurs le pouvoir de police dans les bâtiments universitaires.

Le BN riposte dès le 24 novembre, se demandant « *quels syndicats, quels partis proposeront aux travailleurs la stratégie de lutte révolutionnaire qui s'impose* » face aux menaces nouvelles. Un article d'Edgar Faure précisant comment il envisage d'organiser les élections prévues par la loi² suscite une nouvelle riposte. Le BN dénonce une aggravation du clivage catégoriel qui aura pour effet « *de mettre en place des notables universitaires, de hisser sur le pavois les nouveaux et anciens mandarins* », et rappelle qu'il ne conçoit d'élections que « *sur liste et sur programme avec répartition à la proportionnelle* » et qu'à la condition que soit adopté le principe de la « *responsabilité permanente des élus devant leurs mandants* », sous « *contrôle de la base* ». Et de réaffirmer qu'il agira chaque fois que les intérêts des étudiants et enseignants le justifieront et que le rapport des forces le permettra « *pour mettre en place des structures dépassant la loi* », en exemplarisant le cas de la faculté des lettres et sciences humaines de Grenoble qui s'est dite déterminée à procéder aux élections selon des formes qui lui contreviendront, concluant qu'il ne saurait donner son aval à ce qui s'affirme pour « *un simulacre de démocratie* ». Dans une lettre adressée à Edgar Faure le 26 novembre et rendue publique le lendemain, il se refuse également à cautionner cet autre « *simulacre* » destiné à faire croire aux enseignants que leur statut va être modifié dans le sens qu'ils souhaitent si la moindre revendication allant dans ce sens se heurte nonobstant au veto du ministère des Finances, et dans l'attente d'éclaircissement dit vouloir proposer à la sous-commission chargée de l'étude de la formation des maîtres de l'enseignement supérieur de suspendre ses travaux. En l'absence de toute réponse, il décide, le 31 janvier 1969, de se retirer de la commission.

Face à l'annonce de la réduction de 50 % des créations de postes de fonctionnaires à dater de la fin du mois, il envisage une action qui « *pourrait être la grève générale* »³. Dans l'attente d'une telle action, qui n'advient pas, des grèves d'assistants non agréés s'engagent à Toulouse et à Aix-en-Provence et des incidents violents se déroulent

1. *Bulletin* n° 165, novembre 1968.

2. *Le Monde*, 29 novembre 1968.

3. Communiqué du 3 décembre 1968.

à Nanterre à la suite de la présence de cadres de chez Dassault dans un jury et, à Paris, à la faculté des sciences, qui tous impliquent l'extrême gauche. Le secrétaire général du SNESUP présent pour ne pas dire impliqué lors des incidents advenus à la faculté des sciences est invité à en débattre avec Edgar Faure sur les ondes d'Europe 1, le 29 novembre⁴. Il se refuse à désapprouver la violence, estimant qu'en « *certaines circonstances, pour faire accoucher les révolutions, les violences sont nécessaires* ». Il ajoute, « *au nom du SNESUP et des militants qu'il représente ne pas être pour que des capitalistes du genre Dassault continuent à exploiter indéfiniment l'Université*⁵. *Nous voulons que ce soient les universitaires avec les travailleurs qui dirigent l'Université... Et peut-être à ce moment-là la violence deviendra inutile* ». « *Ce n'est ni M. Dassault ni d'ailleurs M. Herszberg qui dirigent l'université. Pour l'instant, c'est moi* », rétorque Edgar Faure. Cet entretien et le compte-rendu que publie *Le Monde* suscitent une lettre ouverte de Garcin, Odent, Laperrousaz, Monteux, Innocent et Pottier dans laquelle ils condamnent les violences, les provocations permanentes et les déclarations du secrétaire général du SNESUP « *qui n'engagent en aucun cas l'ensemble des syndiqués* ».

La violence demeure endémique durant les deux mois qui suivent, suscitant à diverses reprises des interventions du BN⁶. Non sans radicaliser certaines prises de position relatives à la définition du syndicat⁷.

4. Revue de presse du *Bulletin*, non numéroté.

5. Deux cadres de chez Dassault devaient participer à un jury d'examen à Nanterre.

6. Motion d'Action syndicale (majorité sortante), *Bulletin* n° 181, avril 1969 : « *Maintenir l'ordre ?* ». La motion invite à comparer la violence dont on accuse le mouvement avec celle du pouvoir politique et les graffitis étudiants, dénoncés par d'aucuns avec la publicité, ajoutant que « *le rôle du syndicat n'est pas de porter des jugements moraux* ».

7. Motion de Lille : « *Il apparaît que dans les circonstances où le milieu universitaire se heurte violemment à la répression du pouvoir, le syndicat se trouve de fait jouer comme force politique proprement dite. Lorsque ce mouvement n'est pas celui de l'université seule mais celui de l'ensemble des travailleurs, partis et syndicats se trouvent sur une même ligne de combat. Sur le plan corporatif, lorsque des forces de contestation se développent contre les institutions en place, le syndicat se trouve amené à prendre à son compte la modification radicale des structures, donnant ainsi une dimension nouvelle à son action revendicative.* » Document dactylographié.

UN RENVERSEMENT DU RAPPORT DE FORCES AU SEIN DU SNESUP

Le congrès des 28 février-2 mars 1969

En l'absence des numéros 177 à 180 du *Bulletin* dans les archives de Guy Odent, nous ne disposons que de la motion d'Action syndicale présentée par la majorité sortante qui montre d'évidentes continuités avec les textes antérieurs au prix de quelques compromis et d'un infléchissement de la tonalité¹. Nous avons choisi de n'y pas revenir pour des raisons d'équilibre.

Les rapports entre majorité et minorité, bloqués au sein de la CA, ne pouvaient être redéfinis que dans le cadre d'un congrès susceptible de modifier la donne au niveau des sections. Le congrès de février 1969 (sur lequel il faudra reprendre le travail) voit s'opérer un renversement (durable) de majorité. La motion 1 (ex-minoritaire) l'emporte par 2 691 voix contre 2 265 à la motion 2 (Herszberg), 249 à la motion 3 (Le Flanchec) – abstentions 183, nuls 133, refus de vote 65, pas pris part au vote 46. Ce renversement vaut au congrès de se terminer dans un climat d'extrême tension, contraignant à une passation de pouvoir sous contrôle d'huissier, révélant la présence au siège de nombreux invendus d'Action et de L'Enragé. La nouvelle minorité ne se présente pas à la première réunion de la CA. Georges Innocent devient secrétaire général du syndicat et Guy Odent, secrétaire adjoint. Le bilan d'action du premier mois d'activité de la majorité nouvelle fait apparaître des liens renoués avec les autres organisations syndicales et le retour à une politique de présence (entrevues avec le secrétaire général de la FEN, le directeur de cabinet du ministre et le ministre dans la semaine qui suit le congrès, puis avec le directeur des enseignements supérieurs – deux –, participation au congrès du SNES, entrevue avec le bureau SNCS, activité internationale et corporative²). Le nouveau bureau appelle à voter non au référendum-plébiscite du 27 avril en dénonçant « *une tentative de déconcentration purement technocratique des organes de l'État, tentative qui étouffe toute expression démocratique locale et régionale, une tentative d'intégration des syndicats et organisations professionnelles sous le couvert du thème corporatiste de la participation, une tentative face à la montée des luttes sociales, d'obtenir, à travers une consultation apparemment technique un nouveau blanc-seing à l'ensemble d'une politique hostile aux travailleurs et à l'expansion des investissements sociaux et universitaires* ».

Ce renversement doit sans nul doute à la conjugaison de plusieurs facteurs : la sortie de crise et la mise en place de la loi qui dessine à tous de nouveaux terrains d'action, dans un contexte où la perspective de transformation du régime, sans être abandonnée, n'est du moins plus un horizon immédiat. On peut également émettre l'hypothèse que le vraisemblable fossé qui s'est creusé entre une majorité de sections locales et les proclamations flamboyantes mais quelque peu déconnectées du terrain de la direction nationale ne pouvait se concrétiser qu'à la faveur du congrès.

Le SNESUP se créditait en juin d'avoir « *pris une place capitale dans le mouvement de mai* » en désignant par là son inscription dans le Mouvement, fort des objectifs révolutionnaires qui vont demeurer les siens aussi longtemps que faire se pourra. Mais ces postures et proclamations souvent flamboyantes pourraient bien n'avoir été que la contrepartie de sa faible emprise sur un rapport des forces qui va se dégradant, passé la manifestation de l'UNEF du 24 mai. Les déconnexions relatives entre la chronologie pertinente pour son histoire interne et celle des événements qui n'en finissent plus d'infléchir le rapport des forces avant qu'il ne se stabilise un temps après le 30 juin sont du reste un symptôme du relatif isolement qui découle de sa faible emprise sur le

1. « Le gouvernement a été contraint d'abandonner certaines des dispositions essentielles du plan Fouchet et de procéder à une adaptation nouvelle sans pour autant renoncer à ses objectifs de classe. »

2. *Bulletin* n° 181, avril 1969.

plan national. Rapportée au mouvement social et aux négociations qu'il autorise et qui se traduisent à court terme par des acquis, il conviendrait sans doute mieux de parler d'une place originale que d'une place capitale, caractérisée par un retrait de la scène institutionnelle dont il est peu d'autres exemples sur le plan revendicatif.

L'assertion d'Antoine Prost selon laquelle « *la solidarité active du SNESUP avec les étudiants lui fait acquérir une crédibilité réelle et rend aux enseignants comme syndicalistes l'audience qu'ils ont perdue comme professeurs* »³ invite à évaluer ce « rôle capital » sur un autre mode, à de tout autres échelles, méritant des analyses pour lesquelles nos sources sont malheureusement muettes. Ces approches monographiques seraient seules à même d'offrir une appréciation correcte de ce que fut le rôle des sections du SNESUP en mai-juin 1968 et des rapports de forces internes, à l'évidence inégaux et distincts d'une faculté ou d'une ville à une autre mais seuls à même d'expliquer que ses effectifs aient augmenté au sortir de la crise, comme au demeurant ceux de tous les syndicats, quelles qu'aient été leurs divergences d'approches macro-politiques.

La plupart des questions soulevées en 1966 et des inquiétudes qu'elles provoquaient au sein du SNESUP (et chez d'autres) ont conservé une actualité dans un contexte redéfini par la mondialisation libérale, où le processus de Bologne et ses suites sont devenus la nouvelle référence, à mettre en œuvre ou à contrer. Il y a, mutatis mutandis, de fortes continuités des argumentaires concernant la concurrence, la sélection, les « *déserts intellectuels* », les risques de subordination à l'industrie, la place des grandes écoles, la définition de l'université démocratique, la question de savoir jusqu'où l'on peut changer l'Université quand le régime perdure, avec quelles marges d'action. Avec toutefois une différence majeure. Elle tient à ce que tous les courants qui se confrontent et se combattent en 1968 misent sur une transformation prochaine du régime⁴ qu'ils tiennent pour la condition nécessaire à la démocratisation de l'Université. Rien de tel aujourd'hui où les combats qui se mènent sur des objectifs à bien des égards similaires doivent compter avec une offensive libérale sans commune mesure avec ses premiers balbutiements des années 1960 et une stratégie de marchandisation de l'enseignement supérieur déployée à l'échelle mondiale et sans qu'on puisse raisonnablement miser sur un renversement de perspective à brève échéance.

3. Antoine Prost, « 1968 : mort et naissance de l'université française », *Vingtième Siècle, revue d'histoire*, n° 23, 1989, p. 59-70.

4. La majorité nouvelle va bientôt s'inscrire dans la stratégie de programme commun de gouvernement dont les orientations en matière d'enseignement supérieur se réclament du plan Langevin-Wallon.

BIBLIOGRAPHIE

Bruno Poucet et David Valence (dir.), *La Loi Edgar Faure. Réformer l'université après 1968*, PUR, coll. « Histoire », Rennes, 2016. Cf. en particulier Ismaïl Ferhat, « Une loi à front renversé ? La loi Faure et les syndicats enseignants (1967-1968) », p. 123-141.

Antoine Prost, « Mai 68, fin ou commencement ? », in Michel Margairaz, Danielle Tartakowsky (dir.), *1968, entre libération et libéralisation. La grande bifurcation*, PUR, Rennes, 2010, p. 107-114.

Dominique Damamme, « La "question étudiante" », in Dominique Damamme, Boris Gobille, Frédérique Matonti, Bernard Pudal (dir.), *Mai-juin 68*, les Éditions de l'Atelier-Éditions ouvrières, Ivry-sur-Seine, 2008.

Antoine Prost, « 1968 : mort et naissance de l'université française », *Vingtième Siècle, revue d'histoire*, n° 23, 1989, p. 59-70.

Arnaud Desvignes, *Vers l'autonomie des universités en France. Les acteurs universitaires, politiques et syndicaux face à la réforme (1968-1984)*, thèse soutenue le 9 décembre 2016 à l'université Paris-IV.

« Mutations de la science et des universités en France depuis 1945 », *Le Mouvement social*, 2010/4, n° 233, La Découverte, www.cairn.info/revue-le-mouvement-social-2010-4.htm.

Mensuel Le Snesup n° 566, juin 2008, www.snesup.fr/sites/default/files/asset/Mensuel-566-juin-2008.PDF.

Il conviendrait d'y adjoindre des monographies consacrées à un certain nombre d'universités sur une durée plus longue englobant, du moins, la crise.

Danielle Tartakowsky

Le SNESUP en mai-juin 1968

Février 2018